

ENGAGEMENT ECO-CITOYEN :

Vous êtes sur le domaine skiable, l'organisation vous demande d'être irréprochable sur votre gestion des déchets. Gardez vos papiers avec vous, des poubelles seront disponibles sur l'aire d'arrivée. Ne jetez rien sur les pistes. Limitez au maximum votre impact, nous comptons sur vous.

DROIT A L'IMAGE :

J'autorise expressément les organisateurs du Contest Tribute to The Air des Saisies, ainsi que ses ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve.



MIX'ARTS
FREE
STYLE
EVENT

TRIBUTE
TO THE
AIR

10ème
CONTEST
FREESTYLE
PRIZE MONEY

les saisiés
sai

lunatic
armada

FINALE EN NOCTURNE
CONCERT
PERFORMANCES ARTISTIQUES
SHOW LUMIÈRE, SON ET PYROTECHNIE
MAPPING...

WWW.TRIBUTETOHEAIR.COM

11 ET 12
MARS 2017
LES SAISIES

RTL2 PICTURE PICCARD SPORTS Carat Alti Sports ROSAZZANO Les Volantiers

CONTEST TRIBUTE TO THE AIR 2017 - REGLEMENT GENERAL

Le Contest Tribute To The Air est une compétition de ski et snowboard freestyle, organisé par l'association Lunatik Armada et la SAEM Les Saisies Villages Tourisme. L'épreuve, qui ne délivre aucun titre national ou international, a lieu le Dimanche 12 Mars 2017. Le Contest Tribute To The Air est une compétition ouverte aux licenciés FFS et aux non licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de ce type de sport (ski et/ou snowboard) en compétition daté de moins d'un an.)

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Compétition ouverte à partir de 14 ans révolus. Seules les personnes ayant payé leur inscription, fournies les pièces nécessaires, et étant munies d'un dossard délivré par les organisateurs seront considérés comme participants.

Les inscriptions sont à transmettre à la « SAEM Les Saisies Villages Tourisme », 316 Avenue des Jeux Olympiques, 73620 Les Saisies.

Délais par voie de poste ou sur place : Réception de l'inscription et du règlement avant le vendredi 10 Mars 2017 à 18h.

Annulation par le participant : Possible en cas de force majeure (maladie, accident, etc...) sur présentation d'un justificatif avant le 12 Mars 2017. Aucun remboursement possible en dehors de ces conditions particulières.

La compétition a lieu sur le domaine skiable du domaine des Saisies, sur le snow park des Saisies. L'inscription comprend le dossard et une boisson.
Pour les accompagnants et les participants, restauration et buvette disponible sur place.

Heures de la compétition

Inscriptions de 10h à 12h

A partir de 10h : training

De 12h30 à 15h30 : compétition. Free session et mini contest.

16h : Finale

La remise des dossards s'effectuera dimanche 12 Mars 2017, sur le lieu de la compétition.

REMISE DES PRIX :

Seront récompensés :

- Prize money pour le 1^{er} skieur et le 1^{er} snowboarder
- De nombreux lots pour les autres riders

POINTS DE REGLEMENT :

- 1- **Dommages et responsabilité matérielle** : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol.
- 2- **Les opérations de secours** nécessaires seront organisées par le service des pistes de la Régie des Remontées Mécaniques des Saisies.
- 3- **Tout abandon** doit être signalé à l'organisation. En l'absence d'information du participant, celui-ci prendra en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.
- 4- **L'organisateur** se réserve le droit de modifier le programme selon les conditions météorologiques et de sécurité. Si une décision d'annulation doit être prise en cas de force majeure (neige abondante, vent fort,...) les organisateurs rembourseront les frais d'inscription.
- 5- **Informatique et Libertés** : Conformément à la législation en vigueur, vous disposez du droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données informatisées vous concernant. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les opérations d'informations commerciales, les résultats, et la presse.
- 6- **Matériel** : Le casque est obligatoire et les protections fortement recommandées. Merci de garder votre dossard apparent, sous peine de disqualification.
- 7- **Responsabilité Civile** : les organisateurs ont souscrit un contrat couvrant leur responsabilité civile pour les dommages corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers. Les licenciés FFS bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur fédération. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.